TERMES DE RÉFÉRENCE – PARTIE A

« Programme d'appui à l'enseignement supérieur et la recherche et innovation »

Contrat Cadre SIEA 2018 – LOT n° 4 EuropeAid/138778/DH/SER/multi

POUVOIR ADJUDICATEUR : LA DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE AU ROYAUME DU MAROC

INFORMA	IATIONS GÉNÉRALES	3
1.1 1.2 1.3 1.4 1.5	Pays partenaire Pouvoir adjudicateur Éléments d'information utiles concernant le pays partenaire Situation actuelle dans le secteur concerné Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds 1.5.1 Cadre Stratégique de l'UE 1.5.2 Programme connexes de l'UE en éducation	3 3 5 5
	1.5.3 Programme connexes de l'UE en Recherche et Innovation	7
OBJECTI	IFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS	7
1.6 1.7 1.8	Objectif général Objectif spécifique Services requis, y compris suggestion de méthodologie 1.8.1 Phase 1 Identification 1.8.2 Phase 2 Formulation 1.8.3 Phase 3 Finalisation et Consolidation	8 9 13
1.9	Résultats à atteindre / Livrables	
LANGUE	E DU CONTRAT SPÉCIFIQUE	20
	CE DE L'ÉQUIPE DE GESTION POUR LE BRIEFING ET/LE DEBR	
LOGISTIC	IQUE ET CALENDRIER	20
	S	
	ets	
	Γ ÉVALUATION	
	IATIONS PRATIQUES	
ANNEXE	E I : LECTURES	23

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Pays partenaire

Le Royaume du Maroc.

1.2 Pouvoir adjudicateur

La Commission européenne (CE), représentée par la Délégation de l'Union européenne (Délégation UE) au Maroc, est le pouvoir adjudicateur du présent marché d'AT.

1.3 Éléments d'information utiles concernant le pays partenaire

Le Maroc a connu, au début des années 2000 durant la première décennie, une phase de croissance soutenue et de stabilisation macroéconomique : le taux de croissance annuel du PIB s'est situé à 4,7 %, avec un niveau de revenu moyen par habitant, fin 2011, à 200 euros par mois, plaçant le Maroc comme un pays à revenu moyen inférieur. Cette évolution favorable a permis des progrès socio-économiques importants se traduisant par une réduction du taux de pauvreté, celui-ci passant de 15,3 % en 2001 (8,9 % en 2007) à 4,8 % en 2015. Cependant, le développement social reste encore limité et inégal au regard de la situation dans des pays à niveau de revenu comparable: le niveau d'inégalité reste parmi les plus élevés de la région, avec un indice GINI qui se situait à 40,9 en 2009 et à 40 en 2014.

La politique générale du Maroc repose sur trois piliers distincts : une évolution politique progressive vers l'établissement d'un régime démocratique et d'un Etat de droit ; l'obtention d'une croissance économique plus forte et plus stable, à-même de créer des emplois, ainsi que d'assurer la viabilité de ses finances publiques ; le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté.

Sur les 35 millions d'habitants recensés par le HCP, en 2019 le Maroc comptait 11,7 % de personnes en situation d'activité, dont seuls 35,4 % sont salariés, 47 % viennent en aide à l'activité familiale ou agricole et 16,2 % sont sans emploi. Le chômage se situe à 10 % de la population active et concerne aujourd'hui 1,1 millions d'habitants. Il touche majoritairement les jeunes (26,5 %), les personnes instruites (17,9 %) et les femmes (14,7 %). Ceci souligne le défi de réussir une croissance inclusive et homogène.

Plusieurs paramètres entrent ici en considération¹. Tout d'abord le vieillissement progressif de la population: les moins de 15 ans représentaient 31,2 % des habitants en 2004 ne concernent que 27 % en 2018 avec une prévision pour 2030 de 21,7 %. Il s'agit d'une mutation démographique importante, qu'il convient de préparer convenablement.

Ensuite l'urbanisation de la population est croissante. En 1960, la part des urbains ne représentait que 29,1 % de la population, celle-ci a rapidement progressé pour atteindre 51,4 % en 1994 et représente désormais à 61,9 % (2017). Outre une certaine marginalisation des secteurs ruraux, cette situation a également généré une tension entre centre urbains et périphérie périurbaine.

1.4 Situation actuelle dans le secteur concerné

Le secteur de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique est marqué par de nombreux changements ces dernières années :

• Promulgation d'une <u>loi-cadre (51-17)</u> qui, pour la première fois au Maroc régit spécifiquement le secteur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

¹ Cf données OCDE, 2018.

- Elaboration du Nouveau Modèle pour le Développement (NMD 2020-2035) et la proposition de différents projets pour le concrétiser.
- Election d'un <u>nouveau gouvernement en Septembre 2021</u> dans lequel les compétences d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation sont rattachées à un Ministère avec une identité propre.

En matière d'enseignement supérieur :

- Bouleversement organisationnels des activités suite à la pandémie de la Covid-19 et la suspension des études en présentiel puis le début du distanciel.
- Lancement du <u>système du Bachelor</u>, d'abord retardé par la pandémie puis, entamé à la rentrée 2021.

En matière de recherche scientifique et innovation :

- Volonté du Maroc de devenir un pays programme d'<u>Horizon Europe</u>.
- Projet d'octroi d'un budget ciblé pour la recherche et l'innovation dans le cadre de la nouvelle loi de finance 2022.

Le **rapport du NMD** (2020-2035) fait état du faible développement de la recherche scientifique dont souffre l'enseignement supérieur et de la limitation de l'ouverture à l'environnement socio-professionnel. Plusieurs axes stratégiques de transformation sont évoqués faisant appel à des leviers communs et des spécificités par domaine, tel que :

- La valorisation du capital immatériel en tant que richesse à part entière ;
- La promotion de la recherche et l'innovation dans tous les secteurs : que ce soit dans l'économie, dans l'enseignement supérieur et la recherche, ou dans la culture.

Dans ce sens, la Commission du NMD préconise quatre propositions : i) assurer l'autonomisation des établissements d'enseignement supérieur ; ii) mettre l'étudiant au centre des réformes et des mesures de performance de l'enseignement supérieur et professionnel ; iii) renforcer la valorisation de la formation professionnelle et ; iv) impulser la recherche scientifique à travers un mécanisme de financement et d'évaluation indépendant.

Parmi les choix stratégiques proposés : un système d'enseignement supérieur et de recherche axé sur la **performance** et porté par une gouvernance **autonome** et **responsabilisante**. Selon la commission du NMD :

« La qualité de l'enseignement supérieur et professionnel et la valorisation de la recherche scientifique font partie des prérequis nécessaires pour accélérer la trajectoire de développement du Maroc et pour l'ériger au rang des nations durablement compétitives. Ils sont des déterminants clés du modèle de développement, puisqu'ils contribuent à former et à catalyser les compétences nécessaires au développement des secteurs socio-économiques, dans les secteurs public et privé, favorisant ainsi la création continue de savoir et de culture et permettent, in fine, l'éclosion d'une société innovante et prospère, arrimée à l'économie du savoir. » (Rapport du NMD, p. 110)

Le NMD fait le pari de faire du Maroc « pôle de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation », à travers :

- Des établissements de renom réformés et autonomisés, existants ou nouveaux (portés par des fondations à but non lucratif)
 - → Emergence d'une nouvelle génération d'universités (critères d'excellence, gouvernance rénovée, moyens adéquats)
- Des formations académiques théoriques et professionnelles pratiques

- → Centrées sur l'étudiant pour son épanouissement et son insertion dans le marché du travail
- Une université au cœur de l'écosystème territorial, ancrée dans les régions et ouvertes sur le monde
 - → Une recherche-action liée au terrain et indexée aux enjeux de développement local et national

Par ailleurs, le nouveau gouvernement² veut investir dans le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Le gouvernement compte reconsidérer les mécanismes d'orientation universitaire, jugés inefficients. Il entend également déclencher un plan d'investissement visant à renforcer l'attractivité de l'université marocaine à travers la réhabilitation des infrastructures universitaires et la création d'une véritable culture de complexes universitaires. De même, il envisage la mise en place d'un programme de bourses dédiées aux études doctorales dans des universités nationales et internationales, dont l'octroi sera conditionné par l'engagement des candidats à enseigner dans une université nationale. Il prévoit par ailleurs la mise en œuvre effective de l'article 7 de la loi 01-00 pour la création d'incubateurs d'entreprises innovants au sein des universités.

1.5 Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds

1.5.1 Cadre Stratégique de l'UE

Le Cadre Unique d'Appui pour l'appui de l'UE au Maroc (2014-2020) constitue le cadre actuel à travers lequel l'UE oriente son action visant, entre autres, la réduction des inégalités sociales et territoriales par un meilleur ciblage social et territorial des politiques. Ce cadre est en cours d'actualisation (formulation du programme multiannuel indicatif – PIM), s'appuyant sur la déclaration conjointe de l'Union européenne et du Maroc faite suite à la 14ème réunion du Conseil d'Association UE-Maroc.

La communication sur le voisinage méridional <u>un nouvel agenda pour la Méditerranée</u> identifie cinq domaines d'action :

- Développement humain, bonne gouvernance et État de droit: renouveler l'engagement commun en faveur de la démocratie, de l'État de droit, des droits humains et de la gouvernance responsable;
- Résilience, prospérité et transition numérique: soutenir des économies résilientes, inclusives, durables et connectées qui créent des possibilités pour tous, notamment pour les femmes et les jeunes;
- Paix et sécurité: apporter un soutien aux pays pour relever les défis en matière de sécurité et trouver des solutions aux conflits en cours;
- Migration et mobilité: faire face ensemble aux défis que sont les déplacements forcés et la migration irrégulière et favoriser des voies d'entrée légales et sûres pour la migration et la mobilité;
- Transition écologique: résilience climatique, énergie et environnement: tirer parti du potentiel d'un avenir à faible intensité de carbone, protéger les ressources naturelles de la région et générer une croissance verte.

Cet agenda est assorti d'un plan d'investissement doté de flagship, parmi lesquels figurent

²https://lematin.ma/express/2021/education-gouvernement-engage-instaurer-ecole-legalite-chances/365814.html?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=mat_innews

lagship 1 : l'UE va accompagner la réforme de l'enseignement supérieur qui a pour but de moderniser l'éducation supérieure et renforcer le lien avec le marché du travail

Flagship 7 : dans le contexte du partenariat digital Maroc UE, l'UE va accompagner le Maroc pour qu'il devienne un membre associé à Horizon Europe. En parallèle au financement de l'infrastructure digitale et au renforcement de sa fiabilité, de sa capacité et de sa sécurité, l'UE va accompagner l'écosystème digital / innovation.

1.5.2 Programme connexes de l'UE en éducation

• Programme Intégré d'appui à la formation à l'éducation (PIAFE)

S'inscrivant dans la continuité des différents appuis budgétaires de l'UE au système d'éducation et de formation (SEF), ce programme d'appui budgétaire vise un soutien aux réformes nationales, et notamment à la Vision stratégique du système de l'enseignement à l'horizon 2030.

Il soutient l'approche intégrée de la réforme de la scolarisation et de la formation (transversale aux structures en charge du secteur), favorisant une rationalisation institutionnelle et financière du secteur, facilitant la concertation avec la société civile et les partenaires sociaux, améliorant la transparence et la gouvernance, ainsi que la promotion et la mise en valeur des bonnes pratiques (innovations en matière de pédagogie, de partenariats, de gouvernance, d'orientations, de mobilisation, etc.).

Dans cette logique, ce programme s'articule autour de quatre (4) domaines stratégiques :

- 1) L'amélioration de l'offre d'éducation et de formation de qualité accessible à toutes et à tous ;
- 2) La réorganisation du Secteur de l'Education et de la Formation (SEF) autour des besoins des jeunes et de leurs projets personnels ;
- 3) Le renforcement de la mobilisation sociale et sociétale autour du SEF;
- 4) La promotion d'une gouvernance et coordination intégrées des composantes du SEF.

L'objectif général du programme est de contribuer, à l'horizon 2025, au développement du capital humain du Maroc à travers la mise en œuvre de la Vision stratégique du Maroc dans le secteur de l'éducation et la formation.

• Erasmus + 2014-2020 et 2021-2027 3

Erasmus+ est le programme de l'UE en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe. Le Maroc est le 1er partenaire de L'UE en Afrique et 2^e du Voisinage Sud.

A travers les partenariats entre institutions éducatives ou associations marocaines et européennes, Erasmus + 2014-2020 au Maroc a permis : 9500 mobilités d'étudiants et de professionnels de l'enseignement entre le Maroc et l'UE, 7300 mobilités de jeunes volontaires, 70 bourses d'excellence, 43 projets de renforcement de capacité des établissements de l'enseignement supérieur, 15 masters conjoints entre autres partenariats stratégiques.

Erasmus + 2021-2027 couvre les différents volets déjà existants (enseignement supérieur (renforcement capacité des institutions, mobilité), Chaire Jean Monnet/Marie Skłodowska-Curie, Jeunesse (volontariat). Deux volets nouveaux : formation professionnelle et

³https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/a-propos-derasmus/quest-ce-querasmus https://erasmusplus.ma/qui-sommes-nous/

renforcement de capacité des institutions de jeunesse. Trois grands priorités pour cette phase : environnement, inclusion des étudiants plus défavorisés, digitalisation.

Le Maroc est le 1er partenaire de L'UE en Afrique, 2e du Voisinage Sud. D'ailleurs, l• Le bureau national Erasmus + Maroc est très dynamique, entretient d'excellentes relations avec le ministère de l'Education Nationale, Formation professionnelle, Enseignement supérieur Recherche et Innovation, avec la délégation, la DG EAC et AECEA.

Il s'inscrit en excellente complémentarité avec les programmes bilatéraux ciblant la jeunesse, l'éducation et la migration (et futur programme ciblant l'enseignement supérieur et la recherche

1.5.3 Programme connexes de l'UE en Recherche et Innovation

Horizon Europe⁴

Horizon Europe est le principal programme de financement de l'UE pour la recherche et l'innovation, doté d'un budget de 95,5 milliards d'euros. Il permet de financer des projets de recherche portés par des laboratoires et instituts de recherche de l'UE et tous les pays partenaires. Il a succédé aux Programmes-Cadres puis Horizon 2020.

Ce programme s'intéresse au changement climatique, contribue à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies et stimule la compétitivité et la croissance de l'UE. Par ailleurs, il facilite la collaboration et renforce l'impact de la recherche et de l'innovation dans l'élaboration, le soutien et la mise en œuvre des politiques de l'UE tout en faisant face aux défis mondiaux. Il favorise la création et la dispersion d'excellentes connaissances et technologies.

Le Maroc est très actif dans les différents programmes européens de Recherche & Innovation. D'ailleurs, Horizon 2020 avait donné de bons résultats pour le Maroc : 69 projets de recherche financés (biodiversité, énergie, climat, agriculture et agroalimentaire...).

En ce qui concerne Horizon Europe 2021-2027, les négociations sont en cours pour que le Maroc passe de pays partenaire à « pays associé », participant ainsi à la gouvernance du programme au même titre que les pays de l'UE. Une contribution annuelle doit être versée chaque année par chaque pays associé. 5 priorités identifiées pour 2021-27: Santé, Sociétés créatives culturelle et inclusives, sécurité civile, industrie digitale, climat énergie mobilité, bioéconomie ressources naturelles agriculture & environnement, actions du centre conjoint de recherche.

- **PRIMA** (partenariat pour la recherche et l'innovation dans la Méditerranée) : protocole d'entente signé avec le Maroc en 2018. 12 projets impliquant équipes marocaines ont déjà été sélectionnés (soit 25% des projets).
- Coopération océanique : arrangement administratif de coopération en matière de recherche et innovation marines, signé en 12/2020 (variabilité climatique, observation océanique, sécurité alimentaire, pêche aquaculture, pollution marine...)
- Coopération directe avec le Centre commun de Recherche de l'UE.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

1.6 Objectif général

-

https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe_fr

Contribuer à la mise en œuvre du Partenariat entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc dans le secteur de l'enseignement supérieur et la recherche et l'innovation

1.7 Objectif spécifique

Procéder à l'identification et la formulation du Programme d'appui sectoriel de l'Union européenne en Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique (ESRI).

1.8 Services requis, y compris suggestion de méthodologie

Au cours de sa mission, le consultant identifiera les points d'interventions du futur programme en étudiant notamment les aspects suivants :

- Appui à la réforme du Bachelor
- Création de synergies avec les appuis UE en cours ou d'autres programmes du secteur
- Création d'un bureau type Erasmus + propre à Horizon Europe : faisant le lien avec les centres de recherche, et faisant en sorte que les labos de recherche bénéficient au mieux de HE
- Projets de la loi-cadre 51-17
- Projets du NMD
- Attributions de bourse de mobilité

Tout autre point d'entrée / d'intervention potentiel peut également être étudié en phase d'identification. Il est également demandé au consultant de mettre en lier les réflexions relatives au renforcement du secteur Enseignement supérieur, recherche et innovation aux applications concrètes liés aux problématiques du changement climatique.

La mission se déroulera en 3 phases :



- La première étape de la mission visera à identifier les éléments mentionnés ci-dessous au § 2.3.1 "phase **d'identification**".
- La deuxième phase visera à effectuer une formulation préliminaire telle que détaillée au § 2.3.2.
- La troisième et dernière phase de la mission se concentrera sur la finalisation de la formulation du programme comme indiqué au § 2.3.3 « phase de **consolidation et finalisation de la formulation** ».

Dans chacune des phases, un ensemble d'activités et de sous-activités présentées ainsi :

Phase	Activité	Sous-activité
	Etat des lieux de l'existant	Cadre institutionnel, politique publique et capacités Gestion des finances publiques
Identification		Planification et suivi et évaluation
	Etude des priorités	Politique sectorielle

		Cross cutting issues
		Programmes des bailleurs de fond
	Réponses possibles	
	Réponse stratégique en	visageable de l'UE
	Définition des modalité	s de mise en œuvre du programme
F 1.4	Analyse des actions complémentaires	
Formulation	Description du program	nme
	Description de la mise en œuvre du programme	
	Risques et hypothèses	
Consolidation et	Consolidation	
Finalisation	Finalisation	

Dans la phase 2 et 3, des ateliers de présentation seront programmés. A titre indicatif, cela peut concerner 20 à 30 personnes.

1.8.1 Phase 1 | Identification

L'identification d'un programme d'appui passera par la réalisation d'un état des lieux du secteur de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique à travers :

- L'analyse de l'existant dans les domaines clés via la détermination des besoins et le recensement des priorités, orientations stratégiques et projets en cours de mise en place ;
- L'identification des pistes envisageables ;
- La clarification des risques et hypothèses de chacune des pistes identifiées.

Activité	Etat des lieux de l'existant
Sous-activité	Cadre institutionnel, politique publique et capacités

L'évaluation du cadre institutionnel concernera — mais n'est pas exclusive —: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Conseil National de la Recherche Scientifique et Techniques (CNRST), le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS).

La mission devra fournir pour chaque structure concernée une description de la situation sur la base de trois facteurs clés :

- i) Résultats attendus pour le secteur à l'issue de la mise en œuvre de la stratégie,
- ii) Cadre et contexte institutionnels, dont le degré de décentralisation des pouvoirs publics et des ressources, avec une perspective historique,
- iii) Capacité de organisations sectorielles et des acteurs clés (y compris des acteurs non étatiques) pour la mise en œuvre de la stratégie. La mission devra livrer, le cas échéant,

les conditions d'un renforcement du cadre institutionnel pour une mise en œuvre effective de la stratégie et, si besoin est, des capacités.

La mission devra également évaluer les capacités des institutions et établissements (i,e. ministère(s), universités, ...) qui mettront en œuvre la politique publique. Elle devra fournir une évaluation de la demande de renforcement des capacités émanant des partenaires (y compris les besoins en coopération technique). Cette évaluation devra tenir compte des ressources déjà allouées à l'accompagnement technique et institutionnel dans le cadre des programmes d'appui de l'UE en cours.

Sous-activité

Analyse budgétaire

Plus spécifiquement, l'analyse se concentrera sur :

- La mise en œuvre et la qualité, au niveau des départements ministériels concernés de la programmation et l'exécution budgétaire ;
- Des techniques/instruments de programmation pluriannuelle et d'exécution budgétaire, de globalisation et de délégation des crédits budgétaires ;
- Des procédures de contrôles et de marchés publics ; et, plus généralement,
- Des relations et du dialogue durant le processus budgétaire annuel entre les Départements du budget du Ministère de l'économie et des finances et des Ministères/Départements ministériels concernés.

Dans ce sens, la mission fournira une description du budget spécifique au secteur avec une perspective historique, sur une base annuelle ainsi qu'à moyen terme. La mission soulignera, dans une optique de mise en œuvre effective :

- Les points clés qui font l'objet de débats ;
- Les domaines où des améliorations sont possibles et ceux qui pourraient bénéficier d'un appui à l'avenir.

L'objectif in fine, est de garantir que les ressources allouées au secteur et les dépenses prévues sont en adéquation avec les objectifs de la politique gouvernementale et permettent d'assurer une pérennité des investissements sur le moyen et le long terme. Elle devra dans ce sens :

- Opérer un chiffrage des coûts de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle et/ou intersectorielle en évaluant les besoins et les sources de financement ;
- Donner des orientations pour une programmation budgétaire pour le secteur.

Elle devra également répertorier et analyser les différentes sources de financement pouvant potentiellement abonder au budget sectoriel.

Sous-activité

Planification, suivi et évaluation

La mission devra décrire le cadre général mis en place pour la planification des politiques et des stratégies sectorielles en s'appuyant sur des informations accessibles et disponibles, et en se basant sur le système statistique national lorsque cela est possible. Elle devra par ailleurs indiquer

s'il existe un système de suivi national fondé sur des critères de performance ou si l'élaboration d'un tel système est prévue.

Elle devra aussi fournir des éléments qui, dans le cadre de l'appui de l'Union européenne, permettront une élaboration ou une consolidation de ce système.

Cette analyse devra s'appliquer à l'ensemble des acteurs intervenant dans la mise en œuvre de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique & innovation au Maroc.

Activité	Etude des priorités
Sous-activité	Questions transversales

Lors de la création de nouveaux programmes ou nouvelles actions, une analyse des différentes questions transversales est attendue.

En effet, l'article 25.5 du règlement NDICI-Global Europe établit un examen environnemental obligatoire, y compris pour les impacts du changement climatique et de la biodiversité, au niveau des actions conformément aux actes législatifs applicables de l'Union. Le règlement NDICI-Global Europe établit également que, le cas échéant, des évaluations environnementales stratégiques, y compris l'impact sur le changement climatique qui doivent être utilisées dans la mise en œuvre des programmes sectoriels.

Cet examen / screening doit être effectué dès la conception de chaque nouvelle action puisqu'il aide à identifier si une action est susceptible d'avoir des effets significatifs sur l'environnement ou d'entraîner des risques climatiques élevés et de déterminer la nécessité de préparer une évaluation environnementale stratégique, une évaluation d'impact environnemental et/ou une évaluation des risques climatiques.

Ainsi, la présente mission aura à étudier parmi les priorités, celles relatives aux questions transversales. Cette analyse doit faire l'objet d'une annexe spécifique au document d'identification, selon le canevas en vigueur.

|--|

La mission identifiera les politiques set stratégies sectorielles couvrant les dimensions « Enseignement supérieur, recherche, innovation ». Pour chacune des politiques / stratégies identifiées, la mission devra procéder à une analyse préliminaire des problèmes, défis et opportunités du développement de l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation.

La mission devra analyser brièvement la mise en œuvre de ces politiques en indiquant les points problématiques et les raisons de ces problèmes.

Les points essentiels à aborder portent sur les éléments suivants :

• Clarté : objectifs des politiques, cohérence des stratégies avec les objectifs de développement nationaux;

- Exhaustivité : comme base pour planifier l'allocation des ressources en prenant en considération les processus de décentralisation;
- **Appropriation** : politique élaborée et approuvée par les acteurs nationaux, y compris les acteurs non étatiques (ANE);
- Cohérence avec les objectifs et politiques de développement (politiques de développement gouvernementales et de l'UE);

La mission analysera et se prononcera sur les objectifs des différentes stratégies, ainsi que leurs déclinaisons en activités spécifiques. Une attention particulière sera portée aux questions suivantes :

- Politique sectorielle propre à l'Enseignement Supérieur
- Politique d'Equité et qualité de l'enseignement supérieur
- Opportunités offertes et leur niveau d'accessibilité
- Politique sectorielle propre à la Recherche & Innovation
- Opportunités offertes en matière de recherche scientifique et innovation par secteur

La mission devra présenter cette analyse conformément au modèle existant dans les lignes directrices relatives aux appuis budgétaires. Elle devra notamment statuer sur la pertinence et la crédibilité de ces politiques / stratégies, en vue de permettre, le cas échéant, d'un programme

Sous-activité

Programmes des bailleurs de fond

→ Recensement des bailleurs de fonds et les programmes en cours de mise en œuvre

La mission devra fournir une analyse globale de la coordination sectorielle et intersectorielle en accordant une attention particulière aux mécanismes de coordination nationaux entre le gouvernement et les acteurs non étatiques ainsi qu'aux modalités de la coordination des bailleurs de fonds.

La mission devra dresser un état des lieux des actions menées par les autres partenaires et bailleurs de fonds en cours et/ou prévues dans le secteur.

En outre, la mission analysera les capacités de gestion des autres intervenants du secteur, en particulier les organismes identifiés comme étant gestionnaires et / ou régulateurs de programmes sur l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation.

Cette analyse des programmes portera tant sur leur contenu, les montants alloués que les durées d'implémentation, de déploiement ou autre.

L'expertise mobilisée veillera à également étudier les possibilités de coordination avec les interventions des autres bailleurs de fonds sur le secteur concerné.

La mission devra également fournir une évaluation de la demande de renforcement des capacités émanant des partenaires (y compris les besoins en coopération technique) et étudier les possibilités de coordination avec les interventions des autres bailleurs de fonds sur le volet de suivi et d'évaluation. Cette évaluation devra tenir compte des ressources déjà allouées à l'accompagnement technique et institutionnel dans le cadre des programmes d'appui de l'UE en cours.

Activité

Réponses possibles

Dans le cadre de l'identification des réponses possibles et de l'éventuel programme à établir, il convient en premier lieu de regarder les différents projets actuellement en cours de mise en place, que cela concerne :

- Les projets de la loi cadre 51-17
- Les projets proposé par la Commission pour le Nouveau Modèle de développement⁵
- D'autres projets identifiés

Sur la base de l'analyse effectuée au niveau de tout cette phase d'identification, la mission décrira les différentes options d'intervention possibles dans le cadre d'une réponse de l'Union européenne. Elle fournira une description des objectifs et des résultats escomptés du programme d'appui ainsi que de sa contribution attendue à la réussite de la mise en œuvre de cette politique. Elle fournira un aperçu préliminaire du coût de la réforme, de manière à mieux mettre en perspective la contribution de l'Union européenne.

La mission devra à ce stade s'assurer de la prise en compte des questions transversales ayant été considérées comme importantes lors de l'analyse sectorielle et intersectorielle. De même, si des risques liés aux questions horizontales sont détectés, elle étudiera les mesures requises pour y faire face ou y remédier.

La mission devra aussi démontrer le caractère complémentaire de cet appui avec les autres programmes en cours ou programmés sur le court terme de l'Union européenne.

Activité

Définition des modalités de mise en œuvre du programme

Sur la base de l'analyse effectuée dans la phase 1 et la réponse stratégique proposée en conclusion, la mission présentera, de façon argumentée, les différentes options envisageables concernant la modalité de mise en œuvre de l'appui de l'Union européenne en matière de protection sociale. Celles-ci seront appuyées par des preuves de leur pertinence, faisabilité et durabilité.

Pour rappel, ces options peuvent consister en:

- Appui budgétaire (en précisant et argumentant s'il doit être ciblé ou non-ciblé)
- Fonds commun
- Approche projet (investissement inclus)
- Approche mixte

⁵ https://www.csmd.ma/fr/rapport

1.8.2 Phase 2 | Formulation

Activité

Analyse des actions complémentaires

En complément de l'étude préalablement faite lors de la phase d'identification au niveau de la sous-activité d'étude des programmes des bailleurs de fonds, la mission visera à situer le programme à mettre en œuvre au sein de l'ensemble des actions en cours de l'Union européenne, des actions d'autres bailleurs de fonds (Etats membres, organisations internationales et pays tiers) et des actions du pays bénéficiaire complétant le programme proposé, en précisant les montants, durées et régions cibles de la coopération actuelle et passée.

Elle effectuera en outre une évaluation de la complémentarité et des synergies des actions de l'Union européenne avec d'autres existantes dans le secteur.

Activité

Description du programme

La mission opèrera une description du programme selon le canevas suivant :

• Objectifs du programme :

Description des objectifs et éléments clés du programme sectoriel du gouvernement et objectifs généraux et spécifiques du programme d'appui sectoriel de l'Union européenne lié à ce programme.

• Justifications des ressources financières allouées :

La raison du montant suggéré devra être fondée sur une vaste évaluation qualitative qui devra prendre en compte, entre autres, l'analyse des éléments suivants :

- Les besoins de financement du Maroc;
- L'engagement du Maroc à allouer des ressources budgétaires nationales (y compris l'appui budgétaire de l'UE) en ligne avec la stratégie et les objectifs de développement et à suivre les procédures budgétaires nationales standards;
- L'efficacité, la rentabilité et l'impact de la valeur ajoutée spécifique que l'appui budgétaire apportera à la réalisation des objectifs de la politique du Maroc;
- Les antécédents et la capacité d'absorption des décaissements passés et l'efficacité d'atteinte des objectifs convenus dans de précédentes opérations d'appui budgétaire;
- L'orientation vers les résultats de la stratégie de développement du Maroc, y compris un système de suivi.
- Résultats escomptés et principales activités :

Description des résultats escomptés de la mise en œuvre du programme sectoriel du gouvernement et du programme d'appui sectoriel de l'Union européenne; description

également des activités spécifiques à entreprendre dans le cadre du programme d'appui sectoriel de l'Union européenne.

• Risques et hypothèses :

Identification des principaux risques et vue d'ensemble des mesures de prévention; description des éléments prouvant la viabilité de l'action proposée. Si la modalité de financement retenue est l'appui budgétaire, il convient de mentionner les risques ayant trait aux critères d'éligibilité.

• Parties prenantes :

Présentation des principales parties prenantes, y compris les bénéficiaires; description de la consultation de la société civile et des autres partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du programme sectoriel du gouvernement et du programme d'appui sectoriel de l'Union européenne; description de l'appropriation par les différentes parties prenantes du programme sectoriel du gouvernement et du programme d'appui sectoriel de l'Union européenne.

• Questions transversales :

Description de la prise en compte des questions transversales pertinentes, étudiées lors de la phase 1.

Activité

Description de la mise en œuvre du programme

La mission précisera, de façon exhaustive, les éléments suivants, relatifs à la mise en œuvre du programme:

- Proposition du choix de mode de gestion avec analyse et arguments: gestion centralisée (directe ou indirecte), gestion conjointe ou gestion décentralisée ;
- Le cas échéant, description des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions ;
- Proposition d'une ventilation du budget (y inclure, le cas échéant, aide complémentaire, cf. point ci-dessous) et d'un calendrier de mise en œuvre ;
- Description du système de suivi de l'exécution du programme ;
- Si l'option retenue est l'appui budgétaire, une proposition d'indicateurs de performance avec leurs valeurs de base, leurs cibles annuelles retenues et leurs sources de vérification devra être effectuée. Ces indicateurs devront répondre aux critères « SMART » (Specific, Measurable, Achievable, Realistic et Time-bound) et être désagrégés par sexe, groupe d'âge et tout autre critère pertinent.

Par ailleurs, lorsque la modalité de financement retenue est l'appui budgétaire ou le financement au moyen d'un fonds commun, la mission devra proposer les conditions générales de décaissement pour toutes les tranches, les domaines dans lesquels des conditions de décaissement spécifiques seront définies pour chaque tranche ainsi que ces conditions spécifiques.

Activité

Risques et hypothèses

En se basant sur l'évaluation opérée, la mission présentera les principales hypothèses avancées et les risques susceptibles d'avoir une incidence sur la mise en œuvre du programme d'appui proposé, en indiquant les mesures d'atténuation envisagées.

1.8.3 Phase 3 | Finalisation et Consolidation

	G 113.41
Activité	Consolidation

Cette étape consistera en une consolidation de l'ensemble des activités décrites dans la première et deuxième phase ainsi qu'à actualiser et compléter les livrables demandés.

Le démarrage de cette mission, qui ne sera lancée qu'après validation des livrables des deux phases précédentes, sera notifié par le pouvoir adjudicateur dans un ordre de service écrit.

La mission s'attachera à :

 Actualiser et compléter le livrable correspondant au projet de dispositions techniques et administratives d'exécution (DTA) notamment des cibles des différents indicateurs établis dans ce document et, le cas échéant, des conditions spécifiques de déboursement, ainsi que le chronogramme de mise en œuvre et la description de l'éventuelle aide complémentaire prévue.

• Réaliser une :

- 1- Description argumentée de l'aide complémentaire, incluant la coopération technique (études, mission d'assistance technique long terme, moyen terme et court terme notamment pour le renforcement des capacités, etc.). La mission devra démontrer que cette coopération technique s'inscrit parfaitement dans le contexte sectoriel de l'appui, qu'il y a un engagement clair et une appropriation adéquate de la part des partenaires, que cet appui technique est harmonisé, que la durabilité des bénéfices obtenus de cette coopération est assurée et que le lien entre les résultats du programme et les réalisations escomptées grâce à la coopération technique est clair.
- 2- Description des modalités prévues en matière de suivi et d'évaluation (ex-ante, à miparcours, finale, ex post) et des modalités prévues en matière d'audit,
- 3- Description des activités en matière de communication et de visibilité.

Un atelier de travail pour la validation des critères et indicateurs de performance proposés pour les décaissements pourrait être organisé avec les parties prenantes du programme. **Activité** Finalisation

Cette phase consistera en une finalisation de l'ensemble des activités décrites dans la phase 1 d'identification et 2 de formulation et visera à actualiser et finaliser les livrables demandés dans la phase 2 de formulation ou ceux de l'activité de consolidation dans cette même phase.

Le démarrage de cette mission, qui ne sera lancée qu'après validation des livrables de la 2ème étape, sera notifié par le pouvoir adjudicateur dans un ordre de service écrit.

La mission procèdera à la finalisation du livrable correspondant aux DTA, notamment des cibles des différents indicateurs établis dans ce document et, le cas échéant, des conditions spécifiques de déboursement.

La mission procèdera à l'analyse détaillée des éventuels besoins en aide complémentaire et coopération technique qui ont été identifiés pendant les précédentes phases de la mission. La mission déterminera les moyens les plus appropriés pour répondre aux besoins identifiés et précisera, de façon exhaustive, les activités proposées, la nature des interventions (assistance technique, études, formations, enquêtes, séminaires, etc.), la durée prévisionnelle des interventions et la période prévue pour leur mobilisation. Sur la base de cette analyse, la mission procédera à la préparation d'un projet de Termes de Référence (TdR) pour l'appel d'offres de services couvrant les principales actions de coopération technique identifiées.

1.9 Résultats à atteindre / Livrables

Phase 1 | Identification du programme

- 1. 48 heures après la réunion de démarrage de la mission : remise de la note méthodologique avec la méthodologie de travail développée par les experts et un programme détaillé de la mission, reprenant les principaux acteurs à rencontrer.
- 2. **48 heures avant la restitution : Aide-mémoire** de dix pages maximum, exposant les principaux constats, conclusions et recommandations de la mission
- 3. *48 heures avant la restitution* : une **présentation PPT** sur les principaux constats et conclusions de cette première étape.

10 jours après la fin de la mission seront remis à la Délégation:

- 4. **Rapport** avec son résumé exécutif (cinq pages maximum) contenant l'ensemble des éléments d'analyse, d'évaluation et de proposition contenus dans la phase 1 d'identification (la mission reprendra, pour son rapport, la même structure que celle de ce point)
 - a. Ce rapport synthétisera les points essentiels de plusieurs lectures recommandées sans être exclusives pour un état des lieux complet. Cf. Annexe I.
- 5. Document action Initial (DAI)
- 6. Trois annexes accompagneront ce rapport et seront dûment renseignées :
 - O Annexe : Evaluation de l'éligibilité de la politique publique
 - Annexe : Intégration des questions transversales
 - o Annexe : Matrice indicative du tableau logique d'intervention révisé

Phase 2 | Formulation du programme

- 1. 48 heures après la réunion de démarrage de la mission : Note méthodologique avec la méthodologie de travail développée par les experts et un programme détaillé de la mission, reprenant les principaux acteurs à rencontrer
- **2.** 48 heures avant l'atelier de présentation de la mission : Aide-mémoire de dix pages maximum, exposant les principaux constats, conclusions et recommandations de la mission
- **3.** 48 heures avant l'atelier de présentation de la mission : une présentation PPT des principaux éléments d'analyse et conclusions.

10 jours après la fin de la mission seront remis à la Délégation :

- **4. Rapport** avec son résumé exécutif (cinq pages maximum) contenant l'ensemble des éléments d'analyse, d'évaluation et de proposition contenus dans la phase de formulation (la mission reprendra, pour son rapport, la même structure que celle de ce point).
- 5. Projet de Document Action (DA)
 - Les **points du Document d'Action** à compléter comme livrable durant cette étape sont:
- Analyse du contexte (Évaluation actualisée des deux politiques publiques et du cadre stratégique de l'UE / Analyse des parties prenantes / Domaines d'appui prioritaires / Analyse des problèmes)
- Risques et hypothèses (identification des risques, de leur niveau d'importance, des mesures d'atténuation, des hypothèses les concernant)
- Enseignements tirés et Complémentarité (synergie et coordination des donateurs / Questions transversales
- Description de l'action (Objectifs et résultats / Principales activités / Logique d'intervention)
- Indications sur les modalités de mise en œuvre envisagées et présentation des options
 Annexe : Evaluation des partenaires de mise en œuvre proposés (le cas échéant)
- **6.** Projet initial de **dispositions techniques et administratives** selon le modèle de l'Union européenne (celui-ci sera fourni par la Délégation lors du démarrage de la mission) avec chronogramme de mise en œuvre du programme.

Phase 3 | Consolidation et Finalisation

- 1. 48 heures après la réunion de démarrage de la mission : Note méthodologique avec la méthodologie de travail développée par les experts et un programme détaillé de la mission, reprenant les principaux acteurs à rencontrer
- 2. 48 heures avant la réunion de restitution de la mission : Aide-mémoire de dix pages maximum, exposant les principaux constats, conclusions et recommandations de la mission.
- 3. une **présentation PPT** des principaux éléments d'analyse et conclusions.

A la mi-mission sont remis à la Délégation pour validation les livrables de consolidation :

- 4. Version finale du DA.
- 5. Projet initial des actions de coopération technique
- 6. Version actualisée et approfondie de **DTA** avec un chronogramme de mise en œuvre et une matrice actualisée d'indicateurs de performance du programme pour la composante d'appui budgétaire et description de l'aide complémentaire prévue.

10 jours après la fin de la mission seront remis à la Délégation les livrables de finalisation :

- Version finale des DTA et ses annexes avec un chronogramme de mise en œuvre du programme et une matrice finalisée d'indicateurs de performance du programme pour la composante d'appui budgétaire ;
- Détails quantifiés des différentes actions prévues dans l'appui complémentaire basés sur les besoins exprimés par les partenaires marocains et l'analyse de leur pertinence et faisabilité (fiches d'identification des appuis techniques);
- 7. Projet de TdR pour l'appel d'offres de services pour les actions de coopération technique prévues au point précédent, selon le modèle du contrat de services (celui-ci sera fourni par la Délégation lors de la mission);
- 8. Un rapport de mission précisant le déroulement des 3 étapes de la mission et contenant l'ensemble des éléments susmentionnés.

LANGUE DU CONTRAT SPÉCIFIQUE

La langue appliquée est la langue française.

PRÉSENCE DE L'ÉQUIPE DE GESTION POUR LE BRIEFING ET/LE DEBRIEFING

L'équipe opérationnelle peut être présente pour les briefings et les débriefings prévus dans le cadre de la présente mission.

LOGISTIQUE ET CALENDRIER

Voir Partie B des the Termes of Référence.

BESOINS

Voir Partie B des the Termes of Référence.

RAPPORTS

A la fin de la mission, avec la facture finale, les experts remettent le rapport final précisant le déroulement des 3 phases de la mission et contenant l'ensemble des livrables.

Pour la liste des livrables, veuillez-vous référer à l'annexe I de la partie B des Termes de Référence.

SUIVI ET ÉVALUATION

- > Définition d'indicateurs
- Chaque rapport et livrable est délivré dans les délais et approuvé par la Délégation au Maroc
- Le document d'action est complet et livré dans les délais avec ses annexes
- Les DTA sont complètes et livrées dans les délais
- Les dossiers relatifs à l'appui technique (appels d'offres, à proposition, les fiches de jumelage le cas échéant) sont préparés et remis dans les délais

INFORMATIONS PRATIQUES

Envoyer toute demande de clarification et d'autres communications pertinentes à l'adresse suivante: <u>delegation-morocco-fca@eeas.europa.eu</u>

Dans le cadre de ce contrat à coûts forfaitaires, les livrables de chaque étape pourront être payés séparément, et représenteront 1/3^e du montant du contrat. Son approbation sera en fonction de l'évaluation de l'Autorité contractante du respect de chacun des indicateurs ci-dessus.

Pendant toute la durée de réalisation de la mission, les consultants sont tenus de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion (aucune reproduction/ diffusion des rapports de mission n'est admise). La mission rapporte à la Délégation de l'Union européenne à Rabat, qui le cas échéant amendera ou complétera les présents termes de référence. Tout problème ou empêchement rencontré lors du déroulement de la mission devra être communiqué aussitôt à la Délégation.

Les experts seront entièrement autonomes du point de vue logistique. Ceci concerne notamment la prise de rendez-vous, les déplacements de toute nature, le secrétariat (photocopies, impression de documents, etc.). Il est exclu que la mission sollicite l'assistance des services de la Délégation sur ces aspects.

Il est également demandé aux experts de veiller à la ponctualité de leurs rendez-vous.

* * *

ANNEXE I: LECTURES

- Projets du nouveau modèle de développement
- Projet de loi de finance
- Projets du nouveau gouvernement de M. Akhannouch
- Projets de la loi cadre 51-17
- Bilan d'activité MEN Zoom sur l'enseignement supérieur
- Recherche à l'horizon 2025

TERMES DE RÉFÉRENCE – PARTIE B

INFORMATIONS GENERALES

1. Zone bénéficiaire

Timor-Oriental Émirats arabes unis Afghanistan Antigua-et-Barbuda Anguilla Albanie Arménie Angola Argentine Autriche Aruba Azerbaïdjan Bosnie-et-Herzégovine Barbade Bangladesh Belgique Burkina Bulgarie Bahreïn Burundi Bénin Bermudes Brunei Bolivie Brésil Bahamas Bhoutan Botswana Biélorussie Belize République démocratique du Congo République centrafricaine Congo Côte d'Ivoire Îles Cook Chili Cameroun Chine Colombie Costa Rica Cuba Cabo Verde Chypre République tchèque Allemagne Djibouti Danemark Dominique République dominicaine Algérie Équateur Estonie Égypte Érythrée Espagne Éthiopie Finlande Fidji Îles Falkland Micronésie France Gabon Grenade Géorgie Ghana Groenland Gambie Guinée Guinée équatoriale Guatemala Guinée-Bissau Guyana Hong Kong Honduras Croatie Haïti Hongrie Indonésie Irlande Israël Inde Iraq Iran Italie Jamaïque Jordanie Japon Kenya Kirghizstan Cambodge Kiribati Comores Saint-Christopheet-Niévès Corée du Nord Corée du Sud Koweït Îles Caïmans Kazakhstan Laos Liban Sainte-Lucie Sri Lanka Liberia Lesotho Lituanie Luxembourg Lettonie Libye Maroc Moldavie Madagascar Îles Marshall Macédoine du Nord Mali Myanmar Mongolie Macao Mauritanie Malte Maurice Maldives Malawi Mexique Malaisie Mozambique Namibie Nouvelle-Calédonie Niger Nigeria Nicaragua Pays-Bas Norvège Népal Nauru Niué Oman Panama Pérou Polynésie française Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Pakistan Pologne Saint-Pierre-et-Miguelon Palestine Portugal Palaos Paraguay Qatar Roumanie Russie Rwanda Arabie saoudite Îles Salomon Seychelles Soudan Suède Singapour Sainte-Hélène Slovénie Slovaquie Sierra Leone Sénégal Somalie Suriname Sao Tomé-et-Principe El Salvador Syrie Eswatini Tchad Terres australes françaises Togo Thaïlande Tadjikistan Turkménistan Tunisie Tonga Turquie Trinité-et-Tobago Tuvalu Taïwan Tanzanie Ukraine Ouganda Îles mineures éloignées des États-Unis Uruguay Ouzbékistan Saint-Vincent-et-les-Grenadines Venezuela Îles Vierges britanniques Viêt Nam Vanuatu Wallis-et-Futuna Samoa Yémen Mayotte Afrique du Sud Zambie Zimbabwe Serbie Monténégro Kosovo* Résolution des NU Sahara occidental Clipperton Curação Porto Rico Réunion Soudan du Sud Sint-Maarten

2. Pouvoir adjudicateur

L'Union européenne, représentée par la Commission européenne, B-1049 Bruxelles, Belgique.

3. Langue du contrat

français

LOGISTIQUE ET CALENDRIER

4. Lieu de la mission

- Expertise en politique publique et enseignement supérieur :
 - Lieu d'affectation normal de la mission spécifique : Maroc ; Rabat
 - Mission(s) en dehors du lieu d'affectation normal et durée(s) :
- Expert(e) de catégorie II en approche genre :
 - Lieu d'affectation normal de la mission spécifique : Maroc; Rabat

- Mission(s) en dehors du lieu d'affectation normal et durée(s) :
- Expert(e) de catégorie I en Recherche et Innovation :
 - Lieu d'affectation normal de la mission spécifique : Maroc ; Rabat
 - Mission(s) en dehors du lieu d'affectation normal et durée(s) :

5. Date de début et période mise en œuvre

La date indicative de début est fixée au 03/01/2022 et la période de mise en œuvre du marché spécifique sera de 150 jours à partir de cette date (date de fin indicative : 02/06/2022).

BESOINS

6. Expertise

Pour cette mission, un expert individuel doit être proposé pour chaque poste.

L'expertise requise pour la mise en œuvre du marché spécifique est détaillée ci-dessous.

- Expertise en politique publique et enseignement supérieur:
 - Description générale du poste : Un/e expert(e) (chef de mission), qui sera responsable de la coordination de l'équipe, sera identifié par le contractant-cadre dans son offre en tant qu'Expert(e) en politique publique et enseignement supérieur. L'expert(e) choisi pour assurer la coordination de l'équipe devra justifier d'au moins 2 expériences (durant les 5 dernières années) en tant que chef de mission.
 - Catégorie de l'expert : Cat. I (>12 années d'expérience)
 - Qualifications et compétences : Diplôme universitaire supérieur (niveau Master), au moins 12 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la politique publique en enseignement supérieur.
 - Expérience professionnelle générale : Expérience d'au moins douze ans dans la conception et/ou, la mise en en oeuvre et/ou l'évaluation des politiques économiques et/ou les réformes et/ou les stratégies nationales.
 - Expérience professionnelle spécifique : Expérience (3 projets) dans l'identification, la conception et/ou mise en oeuvre de politiques et de stratégies (y inclus conception, suivi et évaluation d'indicateurs en la matière) de promotion de la politique publique en matière d'enseignement supérieur dont une partie à l'international, dans des pays en développement et/ou émergents; au Maroc, au Maghreb, la Méditerranée ou dans un contexte similaire. Expérience (2 projets) dans la mise en oeuvre de politiques économiques et de stratégies dans des pays en développement et/ou émergents, particulièrement en enseignement supérieur. Connaissance avérée (au moins une expérience) des modalités de mise en oeuvre des programmes de l'Union européenne (p.ex. projet, appui budgétaire, Jumelages, Trust Funds, Blending, approche mixte) -.
 - Compétences linguistiques : Français

- Nombre minimum de jours travaillés : 73 jours
- Informations complémentaires : En atout : Connaissance avérée spécifique à l'appui budgétaire au moins 1 expérience Compétence linguistique en arabe Connaissance avérée au moins 1 expérience en lecture et formulation de politiques publiques, lois, réformes et stratégies en recherche et innovation

• Expert(e) de catégorie II en approche genre:

- Description générale du poste :
- Catégorie de l'expert : Cat. II (>6 années d'expérience)
- Qualifications et compétences : Exigence minimale : Diplôme universitaire supérieur (niveau Master) ou à défaut au moins 6 ans d'expérience professionnelle pertinente dans l'intégration de l'approche genre dans des politiques publiques, réformes ou stratégies.
- Expérience professionnelle générale : Exigence minimale : au moins 6 années d'expérience dans la planification et/ou le développement de l'approche genre sur des projets (investissement, infrastructures, équipements, renforcement des capacités, etc.).
- Expérience professionnelle spécifique : Exigence minimale : au moins 2 expériences récentes d'intégration de l'approche genre dans des programmes de coopération Au moins 1 expérience récente dans l'identification et/ou formulation et/ou mise en oeuvre et/ou évaluation d'un programme d'éducation supérieure et/ou formation et/ou recherche incluant la dimension genre (égalité d'accès, accompagnement et post formation)
- Compétences linguistiques : Français
- Nombre minimum de jours travaillés : 10 jours
- Informations complémentaires : Expériences en atout : Connaissance avérée au moins 1 expérience (acquise dans le cadre d'études, de recherches, ou de l'expérience professionnelle) des modalités de mise en oeuvre des programmes de l'Union européenne (projet, appui budgétaire, Jumelages, Trust Funds, Blending, approche mixte). Un diplôme ou certificat universitaire spécifique de formation en genre et/ou inclusion sociale et/ou approche fondée sur les droits (master, diplôme d'expertise, etc.)

• Expert(e) de catégorie I en Recherche et Innovation:

- Description générale du poste : L'expert(e) (catégorie I) en recherche et innovation doit avoir au moins 2 expériences spécifiques en matière d'identification et/ou formulation et/ou suivi de programmes d'appui budgétaire de l'Union européenne.
- Catégorie de l'expert : Cat. I (>12 années d'expérience)
- Qualifications et compétences : Diplôme universitaire supérieur (niveau Master) ou à défaut au moins 12 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la recherche et l'innovation
- Expérience professionnelle générale : Expérience d'au moins douze ans, dont une partie à l'international, notamment dans les secteurs de la recherche et l'innovation.

- Expérience professionnelle spécifique : Connaissance approfondie (3 expériences) du secteur de la recherche et l'innovation : Administration et/ou gestion et/ou évaluation de projets de recherche et d'innovation (technologiques et non technologiques), de programmes ou de politiques. Expérience (3 projets) dans la préparation de programmes sectoriels en rapport avec la recherche et l'innovation. Connaissance au moins 1 expérience des mécanismes institutionnels d'appui aux politiques de la recherche et l'innovation. Connaissance avérée au moins 2 expériences en matière d'identification et/ou formulation et/ou suivi de programmes d'appui budgétaire de l'Union européenne
- Compétences linguistiques : Français
- Nombre minimum de jours travaillés : 67 jours
- Informations complémentaires : En atout : Connaissance des mécanismes de financement concernant le secteur de l'enseignement supérieur. Gestion d'un établissement ou centre de recherche. Connaissance avérée (au moins 1 expérience acquise dans le cadre d'études, de recherches, ou de l'expérience professionnelle que l'expert serait en mesure de prouver) des modalités de mise en oeuvre des programmes de l'Union européenne (projet, appui budgétaire, Jumelages, Trust Funds, Blending, approche mixte).

7. Dépenses accessoires

Aucune dépense accessoire n'est prévue pour ce marché.

8. Coûts forfaitaires

Le marché ne prévoit aucun coût forfaitaire.

9. Vérification des dépenses

Aucun rapport de vérification des dépenses n'est requis.

10. Autres détails

Le marché ne prévoit aucun autres détails.

RAPPORTS ET AUTRES LIVRABLES

11. Rapports et autres livrables obligatoires